CPAS de WELLIN

Note de politique générale 2012

1. **Préliminaires.**

Chaque année, je me fais un devoir de rappeler que les missions du CPAS, lesquelles sont définies dans la loi organique sur les CPAS, doivent avoir pour objectif de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. En cette matière qui touche au plus profond de chaque être humain, une analyse purement économique coût/bénéfice n’est pas opportune. Néanmoins, ceci ne doit pas empêcher les gestionnaires que nous sommes de mener des politiques généreuses et responsables en utilisant les deniers publics de manière optimale (faire le mieux avec le moins) et rigoureuse (respect des procédures). L’examen récent des comptes 2010 permet de dire que ceci n’est pas seulement un discours, mais que notre CPAS applique ces bons principes de gestion, tout en respectant la dignité humaine des plus démunis de notre Commune.

J’insisterai toujours sur le fait qu’un CPAS ne se réduit pas à un guichet où l’on vient quémander une aide financière. Le service social est, à l’instar d’un enseignant dans une école, un élément clé de l’action sociale voire « éducative ». Pour autant qu’elles restent maîtrisées et raisonnables, il ne faut pas interpréter les dépenses de personnel comme un élément négatif, mais, au contraire, comme une véritable plus-value « pédagogique » en faveur d’un public particulièrement défavorisé habitant notre Commune.

En ce qui concerne la participation de la Commune au déficit du CPAS, vous observerez que :

* la dotation communale poursuit sa diminution : 40.000 € de moins par rapport au budget 2010 ;
* nous augmentons le fonds de réserve ordinaire qui avait été érodé avant 2009 et qui a été reconstitué lors de la dernière modification budgétaire d’octobre 2011, porté actuellement à 14.580 € !
* le CPAS a prévu de verser un loyer de 11.250 € à la Commune pour la gestion de l’ancien presbytère de LOMPREZ, ce qui constitue une recette complémentaire au profit de la Commune ;
* en 2012, le CPAS cèdera 14 « points APE » à la Commune, ce qui soulagera le budget communal de plus de 40.000 € ;
* en 2010 et 2011, le CPAS a mis gratuitement à disposition de la Commune un ouvrier « article 60 » dont le salaire est assumé par le CPAS (près de 15.000 € en 2010 avant intervention de l’Etat). Le cas échéant, cette opération pourra être renouvelée en 2012.
* les dépenses relatives à l’octroi des RIS et des aides sociales diverses poursuivent la tendance à la baisse depuis 2009, ce qui témoigne d’une gestion attentive des deniers publics par le Conseil de l’action sociale.
1. **Poursuites des actions en cours**

Nous poursuivons, en collaboration avec les services communaux, le **plan de cohésion sociale** adopté par la Commune de WELLIN et retenu par la Région Wallonne. L’agent communal chargé de la gestion de ce dossier est mis à la disposition de la Commune par le CPAS à concurrence de 0,5 ETP. Dans ce cadre, nous allons notamment :

* poursuivre le plan d’insertion socioprofessionnelle via le service environnement de la Commune en collaboration avec DEFITS qui est une émanation de plusieurs CPAS dont celui de WELLIN (association chapitre XII), avec un focus particulier sur la buanderie (La Friperie) qui est installée sur le territoire de notre Commune à CHANLY et qui pourrait être délocalisée dans les futurs locaux du CPAS et bénéficier d’une belle vitrine sur la Grand-Place de Wellin ;
* mettre à jour le bottin social (répertoire de toutes les associations et activités à caractère social au sens large oeuvrant sur le territoire de la Commune) dont la première édition a été publiée en 2011 ;
* renouveler l’opération « Eté solidaire » qui a été menée pour la première fois en 2011 et ce, en synergie avec la Commune, ce qui a permis à 11 jeunes wellinois (5 engagements CPAS et 6 engagements Commune) d’obtenir un contrat de travail d’étudiant. Cette opération est totalement subsidiée.

Nous souhaitons également poursuivre :

* la gestion et la restauration des pavillons du CPAS à CHANLY pour le confort de leurs occupants. En 2010, une partie des toitures a été rénovée. En 2011, nous avons remplacé certaines douches et boiller, ce qui devra être poursuivi en 2012. L’amélioration de l’isolation thermique des pavillons du CPAS est reprise dans le plan d’ancrage communal/CPAS du logement 2012-2013 et pourra être intégrée au budget 2013.
* la gestion du logement de transit à CHANLY (rue du Tombois) et, début 2012, la gestion de 2 nouveaux logements de transit à HALMA (ancienne maison communale) ;
* la gestion des allocations de chauffage ;
* en collaboration avec l’ONE et la Commune de WELLIN, la concrétisation des projets adoptés au sein de la *« Concertation Communale de la Petite Enfance »* mise en place en 2010 ;
* l’intervention du CPAS via des conventions particulières, avec des services externes, en matière de garde d’enfants à domicile (Bilboquet), d’insertion et de formation socioprofessionnelle (DEFITS, Mirelux), d’aides familiales (ADMR, CSD, …), de médiation de dettes (GAS), de télévigilance (Samaritel), d’accès aux manifestations culturelles (ASBL Article 27), etc.
* la coordination sociale en partenariat avec la Commune (organisation des plaines, de l’accueil extrascolaire, de Noël au théâtre, etc.) ;
* la guidance énergétique individualisée, la CLAC (Commission Locale d’avis de Coupure), la mise en place de compteurs à budget.
* le potager communautaire sur le site du Val des Seniors à CHANLY, ce qui a été très apprécié par les résidants du home qui ont également profité de légumes frais ! En 2012, il faudra porter une attention particulière sur l’accès de ce potager à notre public CPAS.
* l’intervention du CPAS via une convention avec l’ADMR pour le service de garde-malade à domicile.
* La vente de bois de chauffage à prix réduit en collaboration avec la Commune de Wellin.

Nous souhaitons poursuivre également l’assainissement des comptes pour les rendre fidèles à la réalité, notamment en pratiquant régulièrement depuis 2009 les mises en non valeur des créances irrécouvrables (provision de 8.600 €). Il faut savoir que ce nettoyage des comptes n’avait plus été pratiqué depuis de nombreuses années. Les bonis étaient donc surfaits. La bonne gestion nous impose de remédier à ces pratiques. Mais évidemment, ceci a des incidences budgétaires non négligeables et des conséquences directes sur la dotation communale.

Dans le même ordre d’idée, la circulaire budgétaire recommande de créer un fonds de pension pour les mandataires. Ceci n’a jamais été mis en œuvre ni budgété auparavant. A terme, cela risquait de pénaliser le CPAS qui aurait dû assumer des charges de pensions importantes. En 2012, nous avons donc prévu un article budgétaire permettant de remédier à cette carence.

1. **Nouvelle initiative**

En 2011, nous avions émis le projet de créer une ILA (Initiative locale d’accueil) à l’ancien presbytère de LOMPREZ, avec la collaboration de FEDASIL et largement subsidié par l’Etat fédéral. La mise en œuvre de ce projet prend du temps. Nous avons établi avec la Commune une convention de mise à disposition de l’ancien Presbytère de Lomprez en vertu de laquelle les services techniques communaux sont chargés de peindre les lieux.

Dans le cadre du récent accord de formation du gouvernement fédéral (décembre 2011), il a été prévu de prendre des mesures coercitives financièrement peu agréables à l’égard des Communes et CPAS qui n’auraient pas rentré volontairement ce type de projet. Nous avons donc tout intérêt à prendre le train en marche tant qu’il est encore temps !

1. **Locaux du CPAS.**

Ce dossier est géré par l’administration communale et a pris du retard. Les lignes qui suivent sont donc une répétition de ce qui a été écrit fin 2010.

Comme prévu et annoncé dans ma précédente note de politique générale, nous avons relié à la fibre optique l’hôtel de ville et l’actuel CPAS, en passant par l’ancien arsenal des pompiers (futurs locaux du CPAS), ce qui permet désormais d’utiliser le serveur commun et génère des économies récurrentes. Ceci permettra également, lors du déménagement, de réduire les inconvénients lors du transfert du matériel informatique, puisque le serveur ne devra pas être déplacé. Il faudra également envisager d’acquérir un central téléphonique commun avec la Commune.

Je ne rappellerai pas ici l’historique du dossier relatif aux locaux du CPAS ni les motivations qui ont guidé tant le Conseil communal que le Conseil de l’action sociale, à l’unanimité, de faire choix de transférer le CPAS dans l’ancien arsenal des pompiers.

Comme je l’ai écrit dans le bulletin communal paru en décembre 2010, ce choix n'était pas sans inconvénient, puisque l'ancien arsenal est occupé par plusieurs comités et par la Bibliothèque communale. Il fallait donc trouver une solution pour permettre notamment au Comité carnaval de continuer à bénéficier d'une infrastructure centrale durant le Carnaval, ainsi que pour lui assurer un lieu de stockage durant toute l'année. De même, il fallait assurer à la bibliothèque des locaux adaptés et proches du centre de Wellin, dans l'attente de la rénovation de la maison des associations (anciennes écoles communale de Wellin) qui hébergera la bibliothèque en principe d'ici fin 2012.

Il était de la responsabilité de la Commune et du CPAS de participer activement à la recherche d'une solution acceptable pour les utilisateurs de l'ancien arsenal.

Les gérants de l’entreprise "Maison Gilson" avaient accepté de mettre à disposition du Comité carnaval un bâtiment sécurisé permettant d'héberger le matériel et le stock tant durant l'année que durant les festivités carnavalesques et ce, sans aucune contrepartie financière. La récente faillite de cette entreprise place le Comité carnaval dans l’embarras. Nous avons pris contact avec la curatelle qui s’est engagée à laisser le Comité Carnaval dans les lieux au moins jusqu’aux festivités carnavalesques 2012. Pour la suite, nous restons en contact ave la curatelle et serons disposés à négocier avec un futurt acquéreur des lieux. A noter que le Collège communal a manifesté son intérêt auprès du curateur et du Juge-commissaire pour l’acquisition des anciens séchoirs à bois GILSON dans lesquels le Comité carnaval a entreposé un partie de son matériel.

 En ce qui concerne la Bibliothèque, elle a été transférée dans l'immeuble qui était occupé par le Département Nature et Forêt, juste à proximité du cabinet du Docteur DEMBLON qui est le propriétaire des lieux et avec lequel la Commune a conclu un bail.

Le marché public de travaux a été lancé et l’ouverture des soumissions est prévue en janvier 2012, de sorte que l’on peut raisonnablement espérer que les travaux débuteront au cours du premier trimestre 2012.

A noter que nous avons été particulièrement attentifs à l'isolation thermique de manière à diminuer la facture énergétique et les futurs frais de fonctionnement, ce qui viendra alléger les budgets futurs du CPAS.

Le rez-de-chaussée sera affecté aux bureaux accessibles au public, c’est-à-dire l’accueil, la salle d’attente et 2 bureaux des assistantes sociales. Le premier étage sera affecté à 2 autres bureaux pour le service social et aux bureaux purement administratifs. En ce qui concerne les bureaux situés en façade, nous envisageons de les mettre à disposition de la Fripperie, magasin de seconde main géré par DEFITS : voilà une belle complémentarité avec le CPAS !

Bref, nous espérons pouvoir emménager dans nos nouveaux locaux courant 2012, ce qui doit permettre au personnel du CPAS d’améliorer sensiblement les conditions de travail dans un environnement adapté et agréable.

1. **Organisation interne.**

Sur le plan de l’organisation du CPAS, je confirme la mise en pratique des décisions prises antérieurement à la satisfaction des services, à savoir :

* chaque membre du personnel dispose et utilise une adresse mail personnelle ;
* chaque personne faisant appel au CPAS fait l’objet d’un dossier unique et centralisé (facilitant classement et recherche) ;
* mise en place de débriefing après chaque Conseil de l’aide sociale en présence des assistantes sociale et de la receveuse, afin d’accélérer le traitement des dossiers urgents ;
* révision du règlement en matière d’aides urgentes pour assurer l’accès à l’espace public numérique (EPN) aux personnes précarisées sur le plan financier ;
* examen approfondi des dossiers en vue de la récupération effective des aides (récupérables) accordées par le CPAS ou de leur mise en non valeur. Nous avons procédé à un « nettoyage » important des créances douteuses de manière à présenter un budget qui colle mieux à la réalité.
* avec l’expertise de l’EPN, mise en place d’un « agenda partagé » entre tous les membres de l’équipe du CPAS (le service social, le service administratif et la coordination sociale, la receveuse, le président).
* Mise en œuvre en 2011 de « bonnes pratiques » en matière de gestion des énergies et des déchets au sein du CPAS.
1. **Mouvement du personnel.**
* au cours de l’année 2010, nous :
* avons procédé au recrutement du secrétaire de CPAS, ce qui a permis à la secrétaire intérim de régulariser sa situation par promotion ;
* avons recruté une assistante sociale en bénéficiant du plan « Maribel social » qui finance très largement ce type d’engagement.
* Comme annoncé dans la précédente note de politique générale, en 2011, nous avons :
* procédé à la nomination d’une assistante sociale (qui était contractuelle) ayant atteint l’âge de 55 ans et ce, conformément aux statuts du personnel ;
* remplacé une assistante sociale (0,5 ETP) qui avait été admise à la pension fin 2010 ;
* réorganisé le service social qui fonctionne désormais par spécialisations (aides sociales et RIS, médiations de dettes, aides administratives diverses, allocations de chauffage, concertation communale de la petite enfance, allocation pour personnes handicapées, potager communautaire, ILA, …) ;
* mis à la disposition de la Commune une employée (0,5 ETP) chargée de l’exécution du Plan de Cohésion Sociale, mais dont les bureaux restent dans les locaux du CPAS ;

En 2012, il faudra envisager de :

* remplacer un rédacteur (0,5 ETP) suite à une promotion dans une autre fonction, ce qui pourrait permettre, le cas échéant, à la personne exerçant cette fonction d’obtenir une nomination ;
* procéder à la nomination d’une Assistante sociale (0,5 ETP) afin de compléter le cadre suite à la mise à la retraite d’un agent.

\*

\* \*

En conclusion, vous constaterez que 2012, année de transition sur le plan politique, voit la continuation des nouveaux projets lancés au cours des années précédentes et la poursuite de la réorganisation du service social en vue d’un meilleur fonctionnement, ainsi que la mise en œuvre des mesures qui permettent de donner une image fidèle des comptes du CPAS en procédant aux non-valeurs et en créant un fonds de pension pour les mandataires.

Nous espérons pouvoir emménager dans les nouveaux locaux à l’ancien arsenal des pompiers et améliorer sensiblement le cadre de travail.

Tout cela, avec une dotation communale qui diminue encore par rapport à l’année précédente ! Nuançons néanmoins le propos, car l’avenir est incertain vu les récentes mesures d’austérité proposées par le gouvernement fédéral qui visent à augmenter la durée des stages d’attente et à réduire la durée des allocations de chômage, avec le risque de voir augmenter les demandeurs de RIS et d’aides sociales. Dans ce cas, il est possible qu’en cours d’année 2012, nous soyons contraints de solliciter l’augmentation de la dotation communale. Mais nous n’en sommes pas là…

Le mot de la fin pour dire que ces actions sont possibles grâce à la compétence, la motivation et le dynamisme tant du service social que du service administratif, ainsi que grâce à la vigilance du Conseil de l’action social, de Madame la Secrétaire et de Madame la receveuse, garantes de la légalité, sans oublier de constater que les collaborations avec la Commune se renforcent et que des liens positifs se retissent pour une meilleure efficacité !

Benoît CLOSSON

Président du CPAS